

# La lettre d'information aux professionnels

DU SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DES HAUTS-DE-SEINE

## Focus sur...

### Un hiver très printanier « pas comme les autres » Retour d'expérience du SIAO Urgence -115.

Si l'hiver précédent enregistrait d'importantes chutes de températures, à l'origine de plusieurs déclenchements des anciens « plans grand froid », cet hiver aura bénéficié de températures clémentes sur les cinq mois hivernaux. Selon le dernier bilan climatique de Météo France, l'hiver 2013-2014 est en effet le deuxième hiver le plus chaud depuis 1900.

Autre particularité de cet hiver : l'abandon d'une gestion au thermomètre (ou référence aux seules températures) pour faire place à différents niveaux de vigilances météorologiques, activés selon les tensions locales.

La période hivernale a été maintenue du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 mars 2014, avec une veille saisonnière, soit un renfort continu de 78 places supplémentaires depuis le début de l'hiver, et sur l'ensemble de la période. Les niveaux de vigilance jaune, orange et rouge n'ayant pas été déclenchés cette année, il n'y a pas eu l'ouverture de places supplémentaires prévues à cet effet, ni d'articulation supplémentaire avec les équipes mobiles du département.

Dans l'ensemble, le SIAO Urgence / 115 a répondu à la plupart des demandes, ne comptabilisant en moyenne que 5 à 6 Demandes Non Pourvues (DNP) par jour, chiffre qui se maintient encore un mois après la fin de l'hiver. Si un PIC de DNP « post hiver » a pu être observé les années précédentes (2011 - 2012), suivi d'une stabilisation en 2013, le taux de DNP reste toujours maîtrisé en 2014, et ce malgré la fermeture des centres hivernaux.

La maîtrise des DNP peut s'expliquer par l'ouverture prolongée de 3 centres hivernaux jusqu'à fin avril, mais aussi par l'ouverture de places au sein de centres pérennes pendant la période hivernale (St Cloud, St Raphael, Aurore)

Les 3 derniers mois de l'hiver ont enregistré le nombre le plus important d'appels, avec un taux maximal au mois de janvier.

**Malgré cette douceur « printanière », le nombre de demandes pendant cet hiver a pourtant été nettement supérieur à l'hiver précédent.** En effet, si 1290 nuitées par jour étaient comptabilisées l'année dernière, cette moyenne s'est élevée cette année à 1924 nuitées par jour.

Concernant l'ensemble des mises à l'abri à l'hôtel et CHU effectuées par le SIAO urgence/115, une augmentation de 49% des nuitées par rapport à l'hiver précédent est constatée.

Si l'on se focalise, enfin, sur la prise en charge hôtelière, il s'agit d'une augmentation de 44% par rapport à l'hiver précédent, ce qui représente une moyenne de 1547 nuitées pour cet hiver 2013/2014.

Par ailleurs, la continuité des visites à l'hôtel réalisée par une équipe mobile du SIAO urgence / 115 a permis d'établir un diagnostic social de 68% des ménages primo-arrivants, sur un total de 218 ménages hébergés à l'hôtel.

## Actualités et rencontres des Hauts-de-Seine

### LES ENQUÊTES « FLASH »

Cette année, la DRHIL et la FNARS se sont à nouveau associées afin de mener une enquête auprès des personnes accueillies dans les structures ouvertes pendant la période hivernale. Cette enquête « une nuit donnée » a été effectuée, sous forme d'un questionnaire, la nuit du 06 au

07 Mars et a porté sur les 6 centres hivernaux correspondants au 77 places du renfort continu prévu pour toute la période hivernale, à savoir du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars. Celui-ci était anonyme et facultatif. L'objectif étant de mieux connaître les modes d'admissions ainsi que le public accueilli, dans le dispositif hivernal. Les conclusions permettront par la suite de

## Edito



*Réussir un renforcement des logiques de coordination – un enjeu de prise en charge des sans-abris.*

*Des capacités exceptionnelles supplémentaires ont été mobilisées cet hiver de façon temporaire pour permettre les mises à l'abri d'urgence de personnes en situation de détresse médicale, psychique ou sociale sur l'île de France et dans le 92.*

*L'ouverture de ces capacités de mise à l'abri a été déclenchée en fonction de la situation et des besoins réels du département dans sa spécificité.*

*La période hivernale est porteuse de risques médico-sociaux importants, le guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013-2014 rappelle les leviers d'action, qui concernent l'ensemble des institutions (associations, collectivités). Les principes qui guident l'action de l'Etat dans le cadre de la mise à l'abri, s'appuient sur la continuité de prise en charge et d'inconditionnalité de l'accueil, mais les conditions minimales de qualité et de décence impliquent de s'inscrire dans le respect de l'exigence de dignité à l'égard des personnes en détresse, en privilégiant les structures à taille humaine.*

*Un effort systématique est donc porté sur la présence humaine dans ces lieux de mise à l'abri afin que l'accueil puisse être l'occasion de nouer un lien avec la personne accueillie. La qualité de l'accueil conditionne les possibilités d'accompagnement et l'efficacité de la prise en charge. Elle se distingue par là d'une simple organisation logistique. L'organisation d'un réseau de compétences locales constitué et professionnalisé, associant des dispositifs permanents d'accueil, de veille sociale, de domiciliation, d'accompagnement, d'hébergement et d'action sanitaire est donc essentiel.*

*L'Etat avec l'ensemble des acteurs (SIAO, Centres de mise à l'abri, maraudes, accueils de jour) s'est mobilisé pour organiser les moyens d'évaluation des publics, préalable indispensable à la recherche des possibilités d'orientation vers une structure plus adaptée et pérenne. Les résultats de cette mobilisation sont encourageants.*

C. PECATE ■

## ► ... (suite) Actualités et rencontres des Hauts-de-Seine

mieux cerner chaque situation et les difficultés des personnes prises en charge, afin d'adapter et améliorer le dispositif.

L'équipe du SIAO Urgence/115 et celle du SIAO Insertion, s'est déplacée dans les centres d'hébergement hivernaux afin de rencontrer et de réaliser l'enquête conjointement avec les accueillants des structures.

Le questionnaire a été présenté à 58 personnes qui ont toutes adhéré sans difficultés.

Cette rencontre a été fortement appréciée, car elle a permis aux usagers d'avoir des réponses concrètes concernant les différents dispositifs qu'ils sollicitent quotidiennement et d'humaniser les rapports qu'ils peuvent entretenir avec les différents professionnels.

Les travailleurs sociaux ont trouvé les échanges constructifs et ont considéré cette démarche comme très positive.

### LES CONSULTATIONS MÉDICALES SUR LES HAUTS-DE-SEINE

Présent depuis plus de neuf siècles auprès des malades et des plus pauvres, l'Ordre Souverain de Malte est largement mobilisé contre l'exclusion sociale engendrée par nos sociétés modernes : « Accueillir et secourir les plus faibles, sans distinction d'origine ou de religion »

L'ordre de Malte France créé en 1927 et reconnu d'utilité public en 1928, s'est investi au cœur de nos villes, dans le secours aux personnes les plus démunies.

Chez les personnes les plus gravement désocialisées, l'état d'hygiène est le plus souvent catastrophique, les pathologies classiques sont aggravées par la rue et l'humidité. Ces personnes plus démunies, même bénéficiaires de la C.M.U. ou de l'A.M.E., n'osent pas consulter dans un cabinet médical et très rarement à l'hôpital où elles sont le plus souvent mal accueillies et la plupart du temps mal venues dans les établissements médicaux. De plus dans la rue ces personnes perdent très rapidement leurs papiers.

La rue fait souffrir, la grande exclusion est un problème médical avant d'être un problème social. Progressivement la délégation des Hauts-de-Seine de l'Ordre de Malte France a créé des consultations médicales dans les foyers.

Le Docteur Pierre DELUZ assure bénévolement ces consultations et propose un suivi médical aux résidents des foyers de :

- **L'Olivier - 20 rue de Meudon - 92100 Boulogne-Billancourt** : les consultations dans ce foyer, le mardi matin, permettent au praticien de suivre régulièrement un certain nombre de patients, ce qui est important en particulier pour ceux qui présentent des pathologies chroniques. Certains ne sont plus en règle, n'ont plus aucune couverture sociale et ils hésitent à faire une démarche.

- **La Maison de la Colline - 1 villa Brimborion - 92310 Sèvres** : depuis avril 2013, suite à la construction d'un cabinet médical à la Maison de la Colline à Sèvres (grâce au CCAS de la commune) nous avons pu créer une véritable structure médicale et para médicale en complétant la consultation médicale du mardi déjà existante par une consultation d'une psychologue et d'un kinésithérapeute.

La consultation hebdomadaire d'une psychologue consiste à l'accueil de toutes personnes en situation de précarité physique et sociale afin de faire une prise en charge psychique. Pour nombre d'entre eux, aller voir un psychologue est assimilé à être « fou ». En premier lieu, il s'agit de leur faire comprendre qu'un psychologue est un soignant à part entière, qui propose un lieu de parole et d'écoute tout à fait particulier. Être accompagné dans sa reconstruction psychique fait partie intégrante du processus de réinsertion. Sur cette période d'accompagnement, force est de constater que pour ces patients, élaborer leur histoire personnelle est souvent difficile et souvent violent. Accepter de confier sa parole et son traumatisme demande du temps. Il semble fondamental qu'un travail pluridisciplinaire soit fait pour que le patient puisse accepter cette rencontre avec le psychologue. Dans l'année à venir il serait constructif d'établir d'autres consultations hebdomadaires afin que le patient sorte d'une position d'attente, ce dont il souffre quotidiennement (115, RSA, rendez-vous administratif,...). Une disponibilité plus forte du psychologue permettrait un travail en profondeur afin d'accompagner le patient dans la reconstruction de son estime de soi. Ainsi, il pourra trouver les ressources nécessaires pour reprendre sa vie en main.

La consultation de kinésithérapie est également très prisée, les patients atteints des pathologies les plus graves sont les plus assidus.

Un bénévole de la délégation des Hauts-de-Seine de l'Ordre de Malte France est membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la ville de Sèvres.

- **La Maison de l'Amitié - 4 place Carpeaux La Défense - 92800 Puteaux** : la consultation a lieu le mardi, les patients sont plus irréguliers et souvent de passage.

- **La Maison de l'Amitié - 18 rue des Ecoles - 92210 Saint Cloud** : accueil des familles avec enfants dont la couverture sociale est précaire, elles viennent rechercher un avis et des soins médicaux le mercredi matin.

- **Le Rameau - 44 rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt** : suivi médical régulier, le jeudi matin des accueillis.

Une campagne de dépistage de la tuberculose a été effectuée le 25 avril 2013 en partenariat avec le Centre de Lutte Antituberculeux (C.L.A.T.) de Nanterre.

Durant ces consultations qui ont lieu toute l'année, sauf en juillet et août, plusieurs actions sont menées :

- **Dépistage, diagnostics et traitements.**
- **Soins médicaux réguliers** qui sont importants, surtout pour les pathologies chroniques.
- **Suivi médical** : contrôle de tension artérielle ou de glycémie et éventuellement renouvellement d'ordonnances pour les traitements de longue durée.
- **Électrocardiogrammes.**
- **Conseils médicaux et sociaux**, explication des résultats des examens complémentaires.
- **Orientation vers des consultations spécialisées** et exceptionnellement hospitalisation.
- **150 vaccinations antigrippales** fournies par l'Ordre de Malte France ont été effectuées cette année ainsi que des vaccinations anti diphtérie-tétanos-poliomyélite.

La régularité de ces rencontres favorise un climat de confiance réciproque permettant une meilleure approche médicale.

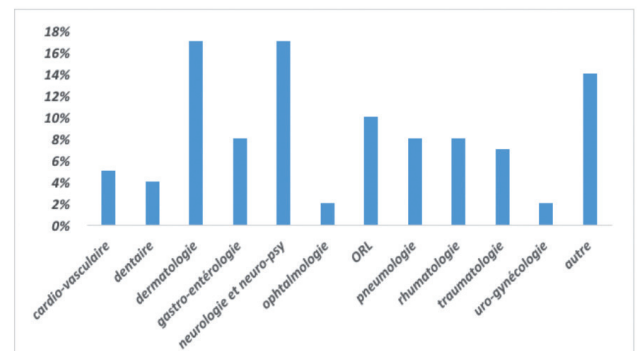
Les principales pathologies rencontrées sont représentatives de l'état de santé des patients dans la grande précarité.

Les statistiques ci-dessous ne prennent pas en compte l'alcoolisme et la drogue quasiment permanents ainsi que l'altération de l'état général.

Les pourcentages sont supérieurs à 100% car certains patients présentent plusieurs pathologies en même temps.

Ces consultations sont effectuées bénévolement par le médecin, devenant le « médecin traitant » des sans abri, aidé par une infirmière D.E.

Nous avons comme objectif le développement de ces consultations.



### RENCONTRE ATELIER LOGEMENT

Le dernier groupe de travail du SIAO Logement 92 a eu lieu le jeudi 13 mars 2014, avec la participation de différents intervenants : l'AORIF, des CCAS, des opérateurs AVDL et le Conseil Général au titre du FSL.

Il a eu pour thème : Les diverses mesures d'accompagnement au logement.

L'objectif était de guider les travailleurs sociaux du département aux travers des différents dispositifs existants, participants du relogement des familles hébergées. Il a réuni 35 personnes.

## Le réseau, Actualités des SIAO

### LE CLUB SI-SIAO

Dans le cadre du déploiement de l'application SI-SIAO, le logiciel Etat, les départements d'Ile de France se sont presque tous dotés d'un chargé de mission « logiciel ». Au-delà du déploiement de l'application sur leur territoire respectif, ils se réunissent une fois par mois, à la DRIHL siège, afin de partager et faire évoluer le déploiement du SI-SIAO.

Parallèlement, ils participent régulièrement à l'initiative de la DGCS, à des groupes utilisateurs, afin de tester et participer à l'évolution de différentes versions de l'application.

Une version 5 est en cours de production et sera mise en application pour le second semestre 2014. Un gros travail est en cours pour l'intégration du module 115 et la production des indicateurs à partir du SI-SIAO.



## Chiffres du mois

### BAROMÈTRE DU SIAO 92 - MARS / AVRIL 2014

SAMU SOCIAL	SIAO URGENCE 115	SIAO INSERTION	SIAO LOGEMENT
<p><b>MARS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 259 maraudes</li> <li>■ 179 signalements 115 soit 438 interventions</li> </ul> <p><b>AVRIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 210 maraudes</li> <li>■ 178 signalements 115 soit 388 interventions</li> </ul>	<p><b>MARS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 143970 appels reçus</li> <li>■ 14034 appels décrochés</li> <li>■ 580 ménages pris en charge en hôtel</li> <li>■ 284 ménages pris en charge en CHU</li> </ul> <p><b>AVRIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 179886 appels reçus</li> <li>■ 15476 appels décrochés</li> <li>■ 704 ménages pris en charge en hôtel</li> <li>■ 215 ménages pris en charge en CHU</li> </ul>	<p><b>MARS / AVRIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1068 évaluations reçues</li> <li>■ 136 places déclarées au SIAO</li> <li>■ 207 positionnements</li> <li>■ 60 admissions</li> </ul>	<p><b>01/03 au 30/04</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 27 dossiers arrivés</li> <li>■ 6 dossiers validés ACD</li> <li>■ 7 dossiers à l'étude</li> <li>■ 11 dossiers en attente de compléments</li> <li>■ 1 dossier ajourné/clôturé</li> <li>■ 12 logements proposés et 10 baux signés</li> </ul>

## SIAO Urgence 115



### Sorties des structures hivernales

Les 78 places supplémentaires activées au début de la période hivernale ont été réparties sur 6 centres : La Boussole, Saint Raphael, Saint Saturnin, Unité 2, Maison de la Solidarité et Aurore.

Un accueil inconditionnel au sein de ces centres a été respecté et il a été convenu la mise en place d'une durée d'hébergement modulable en fonction des besoins des usagers (la durée de l'hébergement pouvant varier d'une nuit pour un accueil d'urgence, à 14 nuits renouvelables dans certains centres, en fonction de la mise en place d'un projet). Pour certaines situations, l'hébergement a pu être maintenu tout l'hiver.

Sur les 77 personnes présentes dans les centres hivernaux au 1er mars, 34% d'entre elles ont pu bénéficier d'une solution à la fin de l'hiver (à travers le SIAO Insertion ou toute autre solution de droit commun). Dans la mesure du possible, toutes les personnes ayant eu une orientation réalisée par le SIAO insertion - avec un positionnement - sont restées prioritaires pour le SIAO urgence/115 jusqu'à fin avril, avec une solution d'hébergement dans un CHU pour une durée de 14 nuits.

### Coordination

En opposition à un hiver précédent très rigoureux, les températures « printanières » de l'hiver 2013/2014 n'ont pas entraîné de baisse significative des activités

du Samu social, seule une baisse de 5% du nombre total d'interventions étant en effet enregistrée. Si les températures de cet hiver ont été plus clémentes, les besoins n'en demeurent pas moins importants.

De manière globale, l'absence de tensions climatiques a en revanche permis à l'ensemble des opérateurs de travailler dans de meilleures conditions que celles de l'hiver précédent, et de pouvoir maîtriser l'activité.

En termes de coordination départementale, dont le SAMU social 92 de la Croix-Rouge française s'est vu confier la responsabilité par la DHRIL depuis 2011, la communication est restée régulière et systématique entre les différentes équipes du département. Seul aménagement propre à la période hivernale : la présence de l'Ordre de Malte Boulogne les lundis (en plus des mardis) sur le centre du département, et l'arrivée de l'Ordre de Malte Rueil les jeudis, également au centre.

Quelques éléments du bilan hivernal des équipes mobiles du Samu social Croix-Rouge française :

Concernant les orientations, l'hiver 2013/2014 est marqué par deux tendances inversées :

- une baisse de 40% des orientations vers les centres d'hébergement (la demande d'hébergement étant beaucoup plus faible au regard des températures, certains ont en effet préféré rester sur les lieux de squatts plutôt que de rejoindre un collectif.
- une très nette augmentation des orientations hôtelières, via la plateforme hôtelière, chiffrée à plus de 130% par rapport à l'hiver précédent.

### À Noter :

1) L'augmentation très importante des orientations hôtelières se trouve corrélée à la mutation des publics accompagnés (familles avec enfants, populations migrantes, ...), évolution constatée par

tous depuis quelques années.

- La prise en charge d'enfants enregistre notamment une augmentation de plus de 200% par rapport à l'hiver précédent (55 enfants en 2013/2014, essentiellement de moins de quatre ans). De fait, et compte tenu de ce public particulièrement vulnérable, les orientations hôtelières sont systématiquement prioritaires.

2) Malgré une « explosion » des orientations hôtelières sur l'hiver, entraînant une forte augmentation des temps de transport des équipes mobiles du Samu social de la Croix-Rouge française (orientations dans des hôtels pouvant être situés en Seine-et-Marne par exemple), cela n'a pas eu d'impact notable sur la quantité de maraudes effectuées :

- le volume de maraudes du Samu Social a augmenté de 6% entre 2012/2013 et 2013/2014
- En matière de répartition maraudes/signalements 115, moins de signalements 115 cette année, et un peu plus de maraudes des équipes mobiles. Explication : la très faible quantité d'appels des particuliers sur cet hiver très doux.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Commune la plus visitée cet hiver :**  
Nanterre (359 interventions)

**Commune la moins visitée cet hiver :**  
Vaucresson (1 intervention)

**Commune connaissant la plus forte augmentation d'interventions par rapport à la précédente période hivernale :**  
Saint Cloud (Augmentation de 116 %)

**Commune connaissant la plus forte diminution d'interventions par rapport à la précédente période hivernale :**  
Levallois Perret (Baisse de 81%)

## SIAO Insertion

### Priorité du public hivernal

Les usagers pris en charge en urgence disposent d'une priorité objective tout au long de l'année sur les dispositifs d'hébergement et de logement adaptés accessibles au SIAO insertion. Cette priorité objective s'accroît pendant la période hivernale, pour les usagers pris en charge en centres d'hébergement d'urgence hivernaux et les usagers pris en charge entre le 1er novembre et le 30 mars.

### La nécessité des évaluations sociales

Durant cette période, le SIAO insertion mobilise prioritairement les places disponibles afin d'assurer

une sortie des ménages du plan hivernal avant la fin de l'hiver sur les CHRS et le tiers secteur. Mais l'objectif principal en amont est d'obtenir des évaluations sociales actualisées afin d'assurer une orientation adaptée. Ici intervient la nécessaire synergie entre le SIAO urgence et le SIAO insertion, afin d'identifier les ménages connus du SIAO relevant du plan hivernal, et de recenser les ménages n'ayant pas encore d'évaluation sociale.

### Synergie SIAO urgence - SIAO insertion

Le SIAO urgence et le SIAO insertion ont ainsi pu croiser leurs données, afin d'effectuer des relances

auprès des prescripteurs et des centres d'hébergement d'urgence, pour permettre à un maximum d'usagers pris en charge sur le plan hivernal de bénéficier d'une évaluation sociale.

Plus de 53% des ménages passés sur les centres d'hébergement hivernaux ont ainsi reçu une évaluation sociale au SIAO insertion ; 83% de ces ménages ont reçu une proposition d'hébergement et près de 40% ont été admis en structure d'hébergement ou sur le tiers secteur courant avril.



## SIAO Logement

### Le refus de logement.

Nous déplorons de plus en plus de refus de logement même après des accords CAL. Les offres de logement ne sont pas suffisamment nombreuses pour pouvoir répondre à l'ensemble de vos attentes et des demandes des ménages accompagnés. Il faut insister auprès des ménages sur la réalité du logement social et les difficultés à accéder à un logement social, notamment dans le département des Hauts-de-Seine.

### Extraits de la charte relogement :

- « Le relogement doit permettre d'assurer la sortie des structures d'hébergement et par voie de conséquence de garantir la fluidité du dispositif. La fluidité vers le logement est l'enjeu clé du dispositif. Outre l'objectif d'accès au logement, elle permet de libérer des places d'hébergement pour accompagner de nouveaux bénéficiaires. »

- « Le SIAO Logement 92 contacte les structures concernées pour vérifier que la situation est inchangée. Il vérifie l'adéquation entre le logement et la demande du ménage afin d'éviter un refus de ce dernier après la commission d'attribution du logement ou au moment de la visite du logement. La sélection du ménage s'opère au travers de critères croisés : l'adéquation de la demande et de l'offre, de l'ancienneté d'arrivée du dossier complet et sa recevabilité sur la liste active. »

### Qu'est-ce qu'une offre adaptée :

au-delà des classifications de logements, l'offre faite correspond aux besoins de la famille en terme de taille de logement et de capacité financière. Les critères distances emploi/logement et particularités diverses justifiées (ex : ascenseur.) sont évidemment respectés.

ex : charte OPH Paris : « La commission sera vigilante à la bonne adéquation entre la taille du logement et la composition du ménage : afin de permettre aux ménages de s'intégrer au mieux dans leur logement, notamment dans le cas de familles mono-

parentales pour lesquelles est proposée l'attribution de petits logements (de type 1, 2 ou 3), la commission sera attentive à l'âge, au sexe et à la scolarisation des enfants au regard de la typologie proposée et de la localisation du logement.

Une même attention sera apportée sur les grandes typologies soit pour empêcher une sous occupation injustifiée au regard de la pénurie de grands logements, soit pour éviter une densification excessive sur un groupe retenu comme sensible. »

Nous tenons à préciser que nous faisons des offres au titre des publics prioritaires et qu'en cas de refus injustifié à une proposition adaptée à sa situation, la personne perdra cette priorité, voire le caractère prioritaire et urgent en cas de DALO.

### Ce que vous pouvez trouver sur le site de la DRIHL :

« La situation du logement en Ile de France est très tendue. Aussi les délais sont généralement de plusieurs années avant d'avoir une proposition. En outre selon les localisations souhaitées, la typologie demandée et votre situation, les délais sont plus ou moins longs. N'hésitez pas à élargir votre demande.

Pour donner une idée un peu plus précise du délai d'attente, le délai anormalement long a été fixé de la manière suivante dans les départements d'Ile de France :

Paris : 6 ans pour un F1, 9 ans pour un F2 ou F3, 10 ans pour un F4 et plus Hauts-de-Seine, 4 ans pour tout type de logement

Seine Saint Denis, Val de Marne, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise, 3 ans pour tout type de logement »

« Je ne perds pas de temps et je fais ce que je dois faire dans le délai mentionné dans le courrier. Sinon je risque de perdre le bénéfice de la proposition de logement. Si je dois remplir un dossier pour le bailleur, je rassemble rapidement les documents à fournir et je les envoie au bailleur, dans le



délai qu'il aura fixé, avec toutes les pièces justificatives demandées ; en effet si mon dossier est incomplet ma candidature pourra être rejetée.

J'ai reçu une proposition de logement. Mais ce logement ne m'intéresse pas beaucoup, car il est trop petit, trop loin de mon travail ... Puis-je le refuser ? Quelles seront alors les conséquences ?

En cette période de grande pénurie de logement, avoir une proposition de logement est une chance. Bien entendu vous avez le droit de refuser le logement s'il ne vous convient pas. Il faut que vous argumentiez votre refus. Si vous refusez une offre de logement social adaptée à votre situation, vous ne recevrez probablement pas une nouvelle proposition avant longtemps. »

### Voici quelques précisions sur les conséquences et le traitement par les services de l'Etat des refus illégitimes pour les ménages DALO :

L'adaptation de cette proposition se juge au regard de critères règlementaires compte tenu de la situation connue du ménage,

## ► ... (suite) SIAO Logement

et non des souhaits et des projections de chaque ménage.

La constatation de la perte du bénéfice d'une décision favorable de la commission suite à un refus d'une offre de logement adaptée n'est pas automatique. C'est pourquoi l'article R. 441-16-2 utilise les termes « il risque de perdre le bénéfice de la décision de la commission de médiation en application de laquelle l'offre lui est faite. » Ainsi les services de l'Etat examinent chaque refus au cas par cas et de façon collégiale.

Il faut retenir des jurisprudences surtout que le bénéficiaire du DALO doit mettre le préfet en mesure de satisfaire à son obligation d'une part en étant joignable (par les services de l'Etat ou par ceux des bailleurs), d'autre part en donnant aux services en charge du relogement tous les éléments actualisés de leur situation, en clair, il s'agit d'avoir une demande de logement social mise à jour et correctement renseignée, notamment sur le volet du handicap ou sur la composition familiale, les ressources ... Et il faut une DLS à jour.

Il convient de retenir également que constituent des motifs illégitimes de refus :

- éloignement, situation en banlieue, quartier : en interne nous considérons qu'un trajet d'une heure pour se rendre sur le lieu de travail n'est pas un motif légitime de refus (au vu de l'expérience des CAL)
- handicap, s'il n'a pas été préalablement signalé aux services en charge du relogement
- état de santé (certificat d'un médecin généraliste = non probant)
- taille du logement (sauf au vu de la définition de la sur occupation retenue dans le DALO), des pièces, ou typologie du logement.

Tous ces refus sont notifiés dans SYPLO, et ont donc des conséquences sur les propositions futures qu'elles proviennent de l'Etat, d'une commune ou d'un autre réservataire, que le ménage soit PU DALO ou relevant des Accords Collectifs Départementaux. Enfin le dossier logement au niveau du SIAO 92 est clôturé définitivement.

De nombreux ménages sont en attente de solution de relogement il est regrettable d'avoir en parallèle des refus de certains.

De plus ces refus sont autant de freins aux partenariats avec le GIP, les bailleurs, ... la crédibilité du service logement est directement impacté et donc les offres se feront moins nombreuses, au moment même où nous travaillons avec des bailleurs pour des offres en direct.

La préparation du relogement et la réalité des offres doivent donc impérativement être travaillées en amont avec les ménages que vous accueillez, l'accompagnement à la visite du logement peut être un élément positif dans la suite donnée par la personne. De façon générale l'accompagnement est primordial dans le changement de situation pour la personne hébergée qui va accéder à un logement de droit commun.

De notre côté nous travaillons sur nos moyens de communication permettant de se prémunir de ces différents refus, en travaillant en amont avec les travailleurs sociaux mais également avec l'AORIF et les bailleurs.

## ► Agenda

**Le mercredi 11 juin 2014 de 9h30 à 18h00, journée nationale d'échanges, organisée par la DIHAL, sur le thème**

« Les Gens du voyage : réalités d'aujourd'hui »

DiHal - Grande salle de conférence - 244, boulevard Saint-Germain - Paris 7<sup>ème</sup> - (Métro : ligne 12 Rue du Bac)

**POUR PARTICIPER À LA JOURNÉE, L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE,**  
<https://dihal.wufoo.com/forms/les-gens-du-voyage-raalitis-daujourhui/>

## ► Contacts

■ **GCSMS**  
**Pierre Carli**, [direction@siao92.fr](mailto:direction@siao92.fr)

■ **SIAO Urgence 115**  
[115-hautsdeSeine@ch-nanterre.fr](mailto:115-hautsdeSeine@ch-nanterre.fr)

■ **SIAO Insertion**  
[accueil@siao92.fr](mailto:accueil@siao92.fr) ou [direction@siao92.fr](mailto:direction@siao92.fr)

■ **Mission DAHO**  
[daho@la-canopee.org](mailto:daho@la-canopee.org)

■ **SIAO Logement**  
[siaologement@siao92.fr](mailto:siaologement@siao92.fr)

■ **Rédaction de la Lettre**  
[redaction@siao92.fr](mailto:redaction@siao92.fr)